



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 8 juillet 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
45	57

Date de convocation

2 juillet 2026

Mobilité	-	ACP	-
Lancement		de	
consultation		pour	
fourniture et la pose		de	
stationnement vélos			

**N° de la délibération
2026-438**

Secrétaire de séance :

Le huit juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mme Emilie BENICOURT, M. David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Sébastien DEVISE, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Jimmy GAILLARD, Jean-François GUEGUEN, Pierre GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JONIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Georges MEYER, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Marc SIMONEL, Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Evelyne BLANCHARD à Cyril LAURENT, Nicolas DAUJAN à Bruno DARNAUD, Annie FOURNIER à Christiane CHERAR, Benjamin GAILLARD à Laurent BARRUYER, Franck MENEROUX à Thierry DARD, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Chantal ZEIMET-BASSET à Véronique SALETTE, Amandine ECHASSERIEAU à Pierre GUICHARD, Aurore SUIFFET à Olivier VALETTE, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER, Jérôme BODIN à Hélène DE MONTGOLFIER,

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Denis DEROUX représenté par Marc SIMONEL, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE

Etaient excusés : Fabrice LORiot, Didier REBOULLET. Pascal BIGI, Jean-Christophe WEIBEL, Alain MESBAH-SAVEL, Michel GAY, Michel BRUNET, Amélie VIGNE, Soumaya BEN MAIMOUN, Franck LIOTIER, Emmanuel DOCHIER, Armelle DESLANDES, Damien GOT, Patrick LEYNAUD,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2022-166 du 6 avril 2022 arrêtant le Schéma Directeur Cyclable pour une enveloppe budgétaire de 16.5M €, avant consultation des communes

Vu la délibération 2022-600 du 12 octobre 2022 arrêtant le Schéma Directeur Cyclable définitif

Considérant que le Schéma Directeur Cyclable adopté le 12 octobre 2022 prévoit, dans son volet « équipement », le déploiement progressif de solutions de stationnement vélo pour un montant estimé à 400 000 € HT, comprenant :

- arceaux : 252 unités
- abris : 16 unités
- boxes : 14 unités
- consignes : 3 unités ;

Considérant qu'il est prévu que les équipements soient intégrés au patrimoine des communes après leur installation ; qu'une convention conclue entre ARCHE Agglo et chaque commune bénéficiaire précisera les modalités de cession des équipements ainsi que le transfert des garanties contractuelles qui y sont attachées, issues du marché, pour une durée minimale de deux ans (maintenance, remplacement de pièces, etc.) ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de lancer une consultation ayant pour objet la fourniture et pose d'équipements de stationnement cyclable sur le territoire d'ARCHE Agglo ;

Les éléments substantiels de la consultation sont :

- Un marché divisé en deux lots afin de favoriser la concurrence sur le lot 1 où de nombreux opérateurs peuvent intervenir :
 - o Lot n°1 : Fourniture et pose d'arceaux et abris,
 - o Lot n°2 : Fourniture et pose de garages à vélos individuels et collectifs, stations de réparation et gonflage.
- Un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec minimum et maximum permettant de commander des équipements au fur et à mesure du plan de déploiement, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
- Compte tenu de l'estimation des prestations sur la durée totale de l'accord-cadre, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
- Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, reconductible tacitement 3 fois 1 année, soit une durée totale de 48 mois.
- Les offres seront appréciées au regard des critères de jugement des offres suivants :
 - 45 points pour le prix,
 - 55 points pour la valeur technique.

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales de l'accord-cadre.
- **APPROUVE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le futur accord-cadre ainsi tout avenant nécessaire à son exécution et tous les actes y afférents.

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 8 juillet 2026.

La Présidente,
Delphine COMTE

Signé électroniquement par :
Présidente ArcheAgglo
Date de signature :
09/07/2026
Qualité : Présidente

